



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Ressources, outils et services pour l'enseignement à distance

Pour assurer la continuité pédagogique, les professeurs peuvent s'appuyer, en concertation avec l'ensemble de la communauté pédagogique, sur des ressources et des services en ligne.

### 1. Ressources

Le site **Éduscol**, et plus particulièrement l'entrée Continuité pédagogique, recense par discipline, un ensemble de ressources disponibles gratuitement : <https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique>

Certaines des ressources proposées sont spécifiquement destinées aux professeurs pour préparer leurs cours ou pour organiser l'enseignement à distance, d'autres peuvent partiellement voire totalement être utilisées par les élèves. C'est le professeur qui effectue des choix en fonction des besoins des élèves et des séquences d'apprentissage proposées.

Les professeurs s'appuieront sur :

- Les **supports physiques** comme les manuels scolaires en possession des élèves ;
- Les **supports numériques** tels que :
  - les ressources de l'espace numérique de travail de leur établissement ;
  - des supports numériques, des ressources créées par les professeurs et s'appuyant sur les ressources éditoriales disponibles.
- Les **ressources du CNED** « MaSpéMaths », plateforme de révision en ligne (<https://www.cned.fr/le-cned/services-aux-etablissements-scolaires/maspemaths-revision-premiere>) ;
- Les **ressources de la plateforme ETINCEL** pour les disciplines professionnelles et technologiques (<https://www.reseau-canope.fr/etincel/accueil>) ;
- Les **ressources des Banques de ressources numériques pour l'éducation** (BRNE) <https://eduscol.education.fr/228/brne> ;
- Les ressources disciplinaires ou transversales des **sites académiques et des autres sites institutionnels** ;
- Les cours de la maison **Lumni** <https://eduscol.education.fr/2025/s-appuyer-sur-les-cours-lumni> sur des éléments du programme ;
- Les scénarios pédagogiques de la banque nationale **Edubase** (<https://eduscol.education.fr/162/edubase>).

Au-delà des supports numériques, sera maintenue la capacité de **reprographier les documents** sous un format papier pour garantir la continuité pédagogique pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un équipement numérique adapté.

## 2. Outils numériques et services associés

Les équipes veilleront à **se concerter** pour le choix des outils et services d'échanges et de travail afin de favoriser une cohérence et simplifier l'appropriation par les élèves et leurs familles.

Afin de mettre en œuvre leur enseignement à distance, les professeurs disposent d'outils et de services qui permettent de proposer des contenus et des activités aux élèves :

- Les **environnements numériques de travail** (ENT) et certains logiciels de vie scolaire pour accéder aux documents et à des outils collaboratifs, créer et partager des productions. Consulter les fiches « [Les bonnes pratiques du numériques](#) »
- Le **cahier de textes numérique** pour planifier les activités et conserver une mémoire des apprentissages entre l'enseignement en classe et celui à distance.
- Les classes virtuelles BigBlueButton
- La **plateforme** <https://apps.education.fr/> opérée par le ministère propose 6 types d'applications :
  - Webconférence, pour échanger en groupe,
  - Peertube Vidéos,
  - Etherpad pour rédiger à plusieurs mains,
  - Nextcloud pour partager des documents,
  - Blogs pour publier sur le web
  - Discourse pour créer des forums.
- Le Réseau Canopé propose l'application **La Quizinière** qui permet de créer des exercices en ligne (<https://quiziniere.com>).

D'autres solutions, gratuites ou payantes, existent également. Le chef d'établissement et les professeurs seront attentifs à la **conformité des outils** utilisés vis-à-vis du règlement général sur la protection des données (RGPD) et au cadre de confiance

<https://eduscol.education.fr/1042/services-numeriques-et-cadre-de-confiance>

En cas de besoin, il est possible de solliciter l'aide des **professeurs référents** pour les usages du numérique, qui peuvent s'appuyer sur l'expertise de la **DRNE/DANE ou du DPD**. Des recommandations existent également sur le site de la DINUM (<https://www.numerique.gouv.fr>).